

Concours B/L 2022

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Viennot

**Sujet :**

**Qu'est-ce qu'être pauvre en France ?**

### **Dossier documentaire**

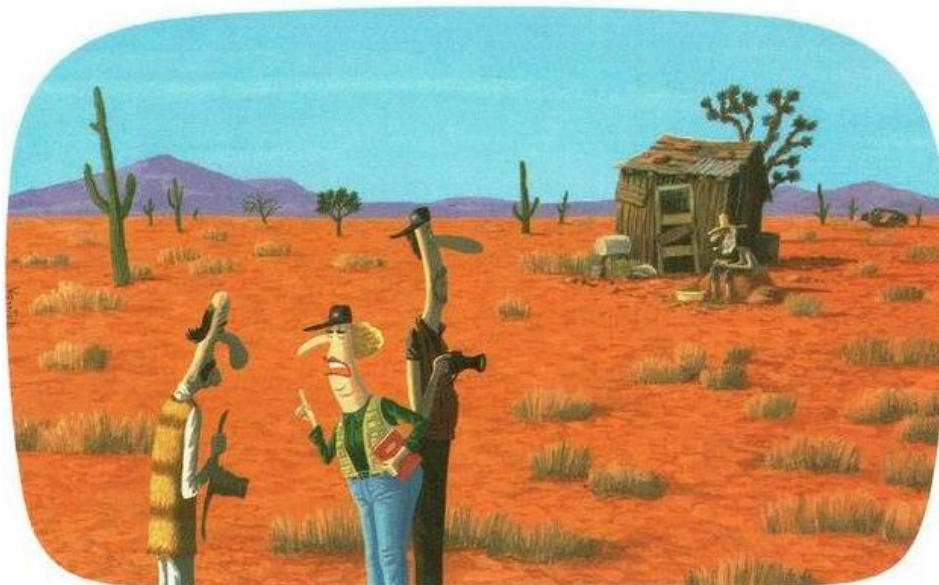
**Document 1 :** Evolution du taux de pauvreté et des inégalités en 2020, p.2

**Document 2 :** Evolution du nombre d'allocataires du RSA fin octobre 2020, p.4

**Document 3 :** La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus, p.5

**Document 4 :** La pauvreté en conditions de vie, p.6

**Document 5 :** Les budgets de référence de l'ONPES, p.7



- Expliquez-lui que, d'après nos estimations, il est l'homme le plus pauvre de cette planète et que nous souhaitons publier sa photo. Et précisez bien : sans aucune rétribution. Parce que ça fausserait complètement notre classement.

[Cette illustration n'est pas à commenter]

## Document 1 – Evolution du taux de pauvreté et des inégalités en 2020

G. Buresi et F. Cornuet (2021), « Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités », *Insee Analyses*, n°70, novembre.

Extrait adapté par le Jury.

### Des indicateurs avancés grâce à la microsimulation : un exercice particulier pour l'année 2020

Après avoir augmenté en 2018, les inégalités de niveau de vie et le taux de pauvreté monétaire ont diminué en France métropolitaine en 2019. Le taux de pauvreté et les principaux indicateurs d'inégalités de niveau de vie relatifs à l'année 2020 ne seront disponibles, sur la base de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (sources et méthodes), que courant 2022. Depuis 2015, pour évaluer plus rapidement la situation concernant la pauvreté et les inégalités, l'Insee produit tous les ans des indicateurs monétaires avancés à partir d'une méthode de microsimulation. Cette méthode a été conservée mais aussi adaptée à la situation inédite de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire. Le nombre accru d'hypothèses et d'imputations nécessaires pour simuler ses spécificités (recours massif à l'activité partielle, aides exceptionnelles aux ménages à bas revenus et aux indépendants) rend les résultats plus fragiles que les années précédentes.

**Tableau 1 – Evolution et niveau du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités en 2019 et en 2020**

	2019 Observé	2020 Simulé
<b>Taux de pauvreté à 60 %</b>		
Évolution par rapport à l'année précédente (en points de %)	- 0,2	0,0
Niveau (en %)	14,6	14,6
<b>Indice de Gini</b>		
Évolution par rapport à l'année précédente	- 0,009	0,000
Niveau	0,289	0,289
<b>Ratio S80/S20</b>		
Évolution par rapport à l'année précédente	- 0,1	0,0
Niveau	4,4	4,4
<b>Rapport Interdécile D9/D1</b>		
Évolution par rapport à l'année précédente	- 0,1	0,0
Niveau	3,4	3,4

*Lecture* : en 2020, selon la simulation, le taux de pauvreté serait stable à 14,6%.

*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et donc la personne de référence n'est pas étudiante.

*Source* : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018 (actualisée en 2020), modèle Ines 2020.

### Les aides exceptionnelles en direction des ménages modestes auraient un net effet à la baisse sur les inégalités de revenus et le taux de pauvreté monétaire

En juin et en novembre 2020, 150 euros ont été versés aux foyers bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Ces deux mêmes mois, ces foyers ainsi que les bénéficiaires des allocations logement ont reçu des aides additionnelles

de 100 euros par enfant. Fin août, les ménages éligibles à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ont bénéficié d'une prime de 100 euros par enfant. Enfin, des aides exceptionnelles de solidarité ont visé les jeunes de moins de 25 ans, non étudiants, et bénéficiaires de l'allocation logement : 200 euros versés en juin et 150 euros en novembre. Au total, ces aides exceptionnelles mobiliseraient une masse de 2,2 milliards d'euros, dont 80 % seraient dirigés vers les 30 % des personnes les plus pauvres, pour un montant annuel moyen de 150 euros par personne. Près des deux tiers des 10 % les plus pauvres et un tiers des personnes appartenant au deuxième et troisième dixièmes de niveau de vie bénéficieraient de ces aides. Les montants d'aides reçus sont d'autant plus élevés que le niveau de vie est faible. En proportion du niveau de vie, ces aides représenteraient en moyenne 2,3 % pour les personnes du premier dixième, 1,0 % pour le dixième suivant et 0,5 % pour le troisième.

Parce qu'elles sont très ciblées en direction des personnes aux plus faibles revenus, ces aides exceptionnelles aux ménages diminueraient le taux de pauvreté monétaire de 0,5 point et l'indice de Gini de 0,002 point par rapport à une situation contrefactuelle où elles ne seraient pas versées en 2020.

**Tableau 2 – Taux de pauvreté monétaire<sup>1</sup> par statut d'activité en 2019, en %**

<b>Statut d'activité</b>	<b>Taux de pauvreté</b>
Salariés	6,8
Indépendants	17,6
Chômeurs	38,9
Retraités	9,5
Autres inactifs	32,5
Enfants	20,2
<b>Ensemble</b>	<b>14,6</b>

<sup>1</sup> au seuil de 60%

*Lecture* : en 2019, 6,8 % des salariés vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

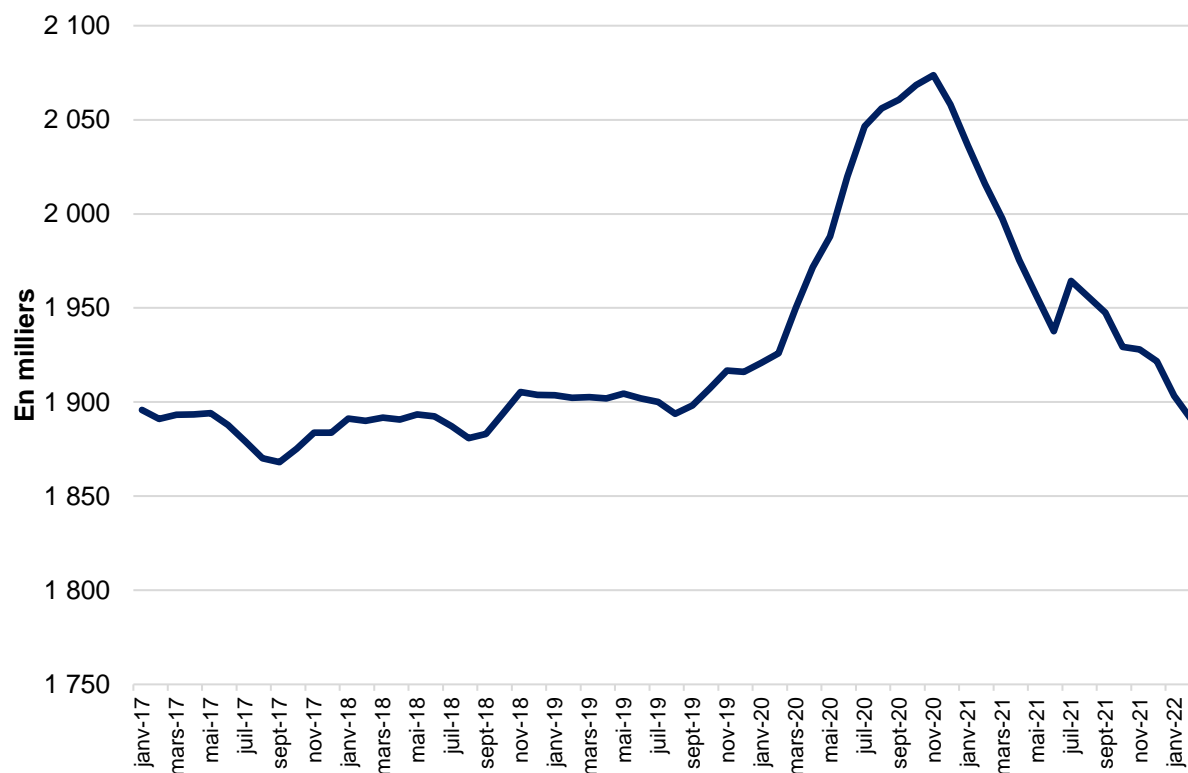
*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et donc la personne de référence n'est pas étudiante.

*Source* : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

## Document 2 – Evolution du nombre d’allocataires du RSA fin octobre 2020

Drees (2020), « Plus de 2 millions d’allocataires du RSA fin octobre 2020 Mise en place d’un suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire », *Etude et Résultats*, numéro 1175, décembre.

Graphique – Evolution mensuelle du nombre d’allocataires du RSA depuis janvier 2017



*Note* : les données ne sont pas désaisonnalisées.

*Champ* : effectifs en France, fin de mois.

*Sources* : CNAF, fichiers Allstat FR6 et FR2, estimations Drees pour les données provisoires, MSA.

## **Document 3 – La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus**

**France Stratégie, (2021), « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance du comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », *Note d'étape*, 18 octobre 2021.**

### **La hausse du recours à l'aide alimentaire et l'arrivée d'un nouveau public dans les centres de distribution ont bien été documentées**

En 2020, selon la DGCS, le nombre total de personnes ayant eu recours à une forme d'aide alimentaire au moins une fois dans l'année s'élève à 5 225 823 personnes (+7,3 % par rapport à 2019). Par ailleurs, selon les premiers résultats provisoires du dispositif de suivi de l'aide alimentaire en France publiés par la Drees et l'Insee en juillet 2021, l'année 2020 est marquée par l'apparition de nouveaux publics (7,3 % de nouveaux inscrits par rapport à 2019) et une hausse du recours par le public existant (+10,6 % de volumes distribués par les associations en 2020 par rapport à 2019). Ces hausses sont supérieures à celles observées entre 2018 et 2019 : + 2,9 % d'inscrits et + 4,4 % de denrées distribuées.

Ces résultats, qui restent à confirmer en raison d'enjeux méthodologiques, seront complétés par une enquête de l'Insee prévue au T4 2021 afin de mieux connaître les publics de l'aide alimentaire, en particulier les ménages ayant basculé dans l'aide alimentaire du fait de la crise sanitaire (résultats prévus au printemps 2022).

Personnes seules, familles monoparentales et travailleurs précaires sont des publics perçus comme en forte augmentation par les responsables de centres de distribution, suivis par les femmes et les jeunes de moins de 25 ans. Les chômeurs et les seniors de plus de 65 ans sont moins souvent cités, tout comme les travailleurs indépendants, commerçants ou artisans. Les étudiants sont cités dans les centres de distribution en milieu urbain et les villes universitaires. Paradoxalement, relèvent les membres du 5e Collège<sup>1</sup>, cette hausse du recours à l'aide alimentaire a pu contribuer à rendre visibles et faire connaître des associations des personnes précaires jusqu'alors « invisibles », notamment parmi les étudiants et les NEET.

La crise a accentué la précarité alimentaire, un phénomène déjà en forte augmentation depuis la crise de 2008 : entre 2009 et 2018, selon l'IGAS (2019), le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a été multiplié par deux. Les personnes concernées, comme les citoyens du panel, redoutent à cet égard les effets du renchérissement du prix de certaines denrées alimentaires (blé, fruits et légumes) : il s'agit là d'un sujet de préoccupation majeur.

---

<sup>1</sup> Le 5<sup>e</sup> collège du CNLE, ou Collège des personnes concernées, est constitué de 32 personnes en situation de pauvreté ou de précarité, nommées par le Premier ministre à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations qui agissent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Document 4 – La pauvreté en conditions de vie

Fiches Revenus, *Insee Références*, édition 2018.

**Tableau – Pauvreté en conditions de vie en 2019**

<i>INDICATEUR</i>	Taux de pauvreté en conditions de vie (au moins 8 difficultés sur 27)	Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	Retards de paiement (au moins un retard sur 3)	Restrictions de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	Difficultés de logement (au moins 3 difficultés sur 9)
<i>Type de ménage et nombre d'enfants</i>					
Personne seule	15,2	13,9	7,5	18,0	6,8
Famille monoparentale	27,6	28,6	16,7	23,9	11,8
Couple sans enfant	4,1	5,8	2,9	5,4	2,5
Couple avec 1 enfant	7,0	12,9	7,6	6,1	4,4
Couple avec 2 enfants	7,8	14,2	8,1	6,9	6,5
Couple avec 3 enfants ou plus	14,9	21,2	13,9	11,3	12,4
<i>Âge au moment de l'enquête, de la personne de référence</i>					
<b>Ensemble</b>	11,7	13,3	7,5	12,5	6,1
Moins de 30 ans	9,8	12,0	11,7	7,9	10,5
De 30 à 44 ans	12,7	17,0	9,9	10,7	8,3
De 45 à 59 ans	14,2	16,5	9,5	14,2	7,4
De 60 à 74 ans	10,5	11,2	5,2	12,2	3,5
75 ans et plus	8,8	6,2	1,7	15,1	2,4
<i>Diplôme de la personne de référence</i>					
<b>Ensemble</b>	11,7	13,3	7,5	12,5	6,1
Diplôme supérieur à bac+2	4,4	7,5	3,8	3,5	4,5
Diplôme bac+2 (Deug, DUT, BTS...)	7,8	9,6	5,4	6,3	5,5
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	10,2	13,2	6,6	8,6	7,1
CEP, CAP, BEP, brevet des collèges ou autre diplôme de ce niveau	13,4	14,6	8,1	15,6	5,4
Aucun diplôme	22,8	20,5	13,6	27,0	9,2
<i>Situation de la personne de référence vis-à-vis de l'emploi</i>					
<b>Ensemble</b>	11,7	13,3	7,5	12,5	6,1
En emploi	8,7	13,1	7,5	7,7	6,7
Au chômage	48,3	44,5	30,8	47,5	21,6
En inactivité	11,7	10,1	4,8	15,0	3,6
<i>Quintile de niveau de vie du ménage</i>					
<b>Ensemble</b>	11,7	13,3	7,5	12,5	6,1
1er quintile (les plus modestes)	34,1	29,9	20,4	35,5	13,9
2e quintile	13,0	15,9	9,1	14,8	6,3
3e quintile	6,7	11,0	3,9	7,1	4,6
4e quintile	2,5	5,3	2,3	2,9	3,6
5e quintile (les plus aisés)	1,4	3,7	1,2	1,1	1,9

*Champ* : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

*Note* : les autres types de ménage font partie du champ, dans la ligne « ensemble ».

*Source* : Insee, enquête SRCV 2019.

La pauvreté en conditions de vie mesure conventionnellement la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 difficultés, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

Le seuil de huit privations est lui aussi conventionnel et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façon distincte.

## **Document 5 – Les budgets de référence de l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale)**

**ONPES (2015), « Les Budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », Rapport ONPES 2014-2015, Lettre de l'ONPES, n°1, mai.**

### **Le contenu des paniers de biens et services nécessaires pour une participation effective à la vie sociale**

La méthode employée a consisté à parcourir, avec les groupes de consensus, les différentes pièces du logement pour déterminer les besoins s'y rattachant, certains postes étant discutés par ailleurs (loisirs, vacances, transports). En matière de logement, les groupes ont validé le besoin de disposer d'une chambre pour chaque enfant de sexe différent (et de plus de 6 ans), et d'une chambre d'amis pour les retraités (qui pouvaient être propriétaires de leur logement, conformément à la situation moyenne de cette population). Concernant l'alimentation, les propositions des groupes ont fait l'objet d'une expertise de la part de nutritionnistes qui ont mobilisé les enquêtes sur la consommation des Français et les recommandations publiques dans ce domaine. L'habillement est apparu comme un marqueur de reconnaissance sociale (disposer de certains vêtements « de marque », particulièrement pour les adolescents). La possibilité d'acheter en solde a cependant été intégrée pour un tiers des articles. Les soins et l'hygiène corporelle ont aussi témoigné d'un besoin de participation à la vie sociale. Concernant le poste équipement de la maison, les groupes ont opté pour des produits de moyenne gamme. En matière de transports, les groupes se sont accordés sur la nécessité de disposer d'une voiture, y compris pour une personne seule, d'occasion, de petit format ou familiale selon la configuration des ménages, afin de satisfaire les besoins en matière de déplacements professionnels ou de loisirs. Pouvoir partir en vacances (deux semaines par an pour les actifs avec enfants, une semaine pour les retraités et les actifs sans enfant), avoir la possibilité de pratiquer des activités culturelles et sportives, prendre un repas à l'extérieur, inviter des amis, pouvoir offrir des cadeaux, a été considéré comme relevant d'un besoin minimum. Enfin, la complexité des questions liées à la santé a rendu nécessaire l'intervention d'experts sur les possibilités offertes par le marché des assurances complémentaires à partir du moment où ce besoin ne pouvait pas être a priori couvert par un éventuel employeur. Les groupes ont décidé que le reste à charge en matière de santé ne devait pas dépasser 20 euros par mois et par personne.

La méthode a permis de construire pour chaque ménage type une liste précise de biens et de services jugés nécessaires pour participer effectivement à la vie sociale.

Globalement les budgets de référence pour une participation à la vie sociale se situent (pour un ménage logé dans le parc social) entre 1 424 euros pour une personne active seule et 3 284 euros pour un couple avec deux enfants.